

L'an deux mil dix-neuf, le 22 novembre à 18 H, le Conseil municipal de Torquesne, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de

Tous les membres en exercice étaient présents,

A l'exception de Mme PREAT Marie Jo, M. DOMONT Xavier, Mme DUBOIS Sylvette, excusés

M. PONT Jean Paul a été nommé secrétaire de séance

3022 Attribution de la mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de l'éclairage public

Décision directe du Maire (délib. 1749/2014)

M. le Maire rappelle la volonté de rénover l'éclairage public (lanternes leds) dont les crédits ont été votés au Budget 2019.

Suite à la consultation qu'il a menée, il informe le Conseil que la mission de maîtrise d'œuvre a été confié au Cabinet Hexa Ingénierie pour un montant de 7 800 € HT soit 9 360 € TTC.

Le début des travaux étant programmé au 1^{er} trimestre 2020.

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de l'attribution de la mission de maîtrise d'œuvre au Cabinet Hexa Ingénierie pour un montant de 7 800 € HT soit 9 360 € TTC.

3023 Marché de travaux de rénovation de l'éclairage public : Choix de l'entreprise

M. le Maire rappelle la décision de procéder à la rénovation de l'éclairage public, le projet de rénovation a été validé pour une estimation de travaux de 109 500 € HT soit 131 400 € TTC.

Une consultation des entreprises, sous la forme d'un marché à procédure adaptée, a été menée.

4 entreprises ont répondu et fait une offre :

- SAS Daniel DEVRED
- EIFFAGE ERNGIES SYSTEME
- CITEOS (santerne)
- DERICHEBOURG ENERGIE EP

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

- le prix pour 40 %
- la valeur technique pour 60 %

Suite à la réunion de la Commission d'Appel d'offres du 15 novembre et à l'examen du rapport d'analyse, la Commission propose de retenir l'entreprise DEVRED pour un montant de travaux de 96 665 € HT.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le code des marchés publics,

Vu l'avis de la Commission d'appel d'offres réunie le 15 novembre

- **DECIDE D'ATTRIBUER** le marché de rénovation de l'éclairage public à l'entreprise DEVRED pour un montant HT de 96 665 € soit 115 998 € TTC.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ce marché et tout autre acte s'y rapportant.

- **SOLLICITE** une subvention auprès de la Fédération Départementale de l'Energie.

3024 DM2/2019 (M14) / Investissement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

- **VOTE** la délibération modificative N°2 au Budget primitif 2019 telle que ci-dessus :

Crédit à ouvrir

Chap.	Art.	OP	Objet	montant
21	21538	83	Autres réseaux	17 000

Crédit à réduire

Chap.	Art.	OP	Objet	montant
21	21312	74	Bâtiments scolaires	- 17 000

3025 Repas de Noël 2019

M. le maire rappelle le repas de Noël prévu le 8 décembre prochain.

Il présente la proposition du traiteur pour l'organisation du repas

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** que l'organisation du repas de Noël sera réalisée par la boucherie DUPONT Traiteur à BIACHE ST VAAST.

3026 Colonie d'hiver 2020

Monsieur le Maire expose que la colonie d'hiver est reconduite en février 2020 en partenariat avec l'Association multiloisirs intercommunale de Gouy sous bellonne et soumet les propositions de destinations.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **CHOISIT** le séjour en Savoie sur la Commune de la GIETTAZ du 22/02 au 29/02/2020 en maison familiale. Le coût du séjour s'élève à 799 €/enfant répartis comme suit :

Participation des familles	300.00 €
Participation de la commune	249.50 €
Participation de la CAF	249.50 €

3027 Modification tarifs Salle polyvalente

Monsieur le Maire fait part au Conseil de la demande qu'il a eu concernant la location de la Salle polyvalente, notamment pour la création d'un tarif pour une journée supplémentaire le lundi lorsque la manifestation a lieu le dimanche.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE** le prix de la journée supplémentaire à :
Administré : 250 €
Extérieur : 390 €

3028 Location copieur Ecole : Modification

M. le Maire rappelle au Conseil la décision de souscrire le contrat de location et de Maintenance du copieur de l'école avec la Société Rex Rotary suite à la liquidation de la Société All Burotic par délibération 3016. Cependant une erreur s'était glissée dans la proposition de la société Rex Rotary, il soumet donc la proposition corrigée:

Matériel :

- 1 multifonction MP3055SP A4/A3 pour l'école primaire – 944.50 € HT/ trimestre/ 7000 pages
- 1 multifonction IM350 A4 3 en 1 pour l'école maternelle - Offert
- Rachat du solde du dossier en cours - 9 381 € ht – 11 257.20 TTC
- Prestation de services et maintenance complète – 0,0063 € (coût page supplémentaire)

Le contrat est conclu pour une durée de 5 ans.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** la proposition de la Société Rex Rotary
- **DECIDE** de souscrire le contrat de location et de maintenance auprès de la Société Rex Rotary aux conditions énoncées
- **ACCEPTE** le rachat du contrat All Burotic (BNP Paribas)
- **DONNE** tout pouvoir au Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

3029 Cadeaux de Noël aux enfants du personnel

M. le maire rappelle que chaque année la commune offre un cadeau de Noël aux enfants du personnel sous la forme d'un bon d'achat (rayon jouet, vidéo ou habillement) à l'hypermarché AUCHAN.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **RENOUVELLE** la délivrance de bons d'achat cadeau aux enfants du personnel communal au taux de 40 € à l'occasion des fêtes de Noël 2019.
- **AUTORISE** M. le Maire à les faire établir auprès de l'hypermarché AUCHAN (bon cadeau à négocier aux rayons jouets, vidéo ou habillement hors épicerie et alcools).

3030 Achats de vélos Ecole maternelle

M. Le Maire informe le Conseil municipal de la vétusté des vélos à l'école maternelle et propose l'achat de 10 nouveaux vélos.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** de faire l'acquisition de 10 nouveaux vélos pour l'école maternelle

3031 Plan Local d'Urbanisme - Zone AU

M. Le Maire rappelle le projet urbain Rue de Sailly décidé par le Conseil lors de l'élaboration du PLU de la commune, il fait également part que le projet risque de ne pas se réaliser faute d'entente d'un propriétaire de terrain avec le lotisseur éventuel.

Il informe le Conseil qu'il a reçu un courrier de M. MATON, propriétaire des terres jouxtant la zone AU, qui propose de vendre la totalité de ses terres pour la réalisation du projet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **NE SOUHAITE** pas que le Plan Local d'Urbanisme soit modifié
- **RAPPELLE** que l'objectif des élus lors de l'élaboration du PLU est d'assurer une hausse modérée de la population de l'ordre de 10% d'ici à 2030.

3032 Achat compteur tangentiel pour la pompe - Marais

décision directe du Maire (délib. 1749/2014)

M. Pont Jean Paul, 1^{er} adjoint, explique au Conseil que suite aux problèmes rencontrés avec les marais qui s'asséchaient, et suite à la réunion avec les hutteurs, la DDTM et M. BEAUCHAMP Charles, Conseiller départemental il a fallu procéder à l'achat d'un compteur tangentiel et raccords pour la pompe pour un montant de 1 070.44 € TTC afin de pouvoir pomper de l'eau et sauver la faune et la flore.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **PREND ACTE** de l'achat d'un compteur tangentiel pour un montant de 1 070.44 €.